

Bonjour,

En vertu de [l'entente](#) entre le Cégep du Vieux Montréal et l'Association générale étudiante du Cégep du Vieux Montréal (AGECVM) pour les murs d'expression, un comité de suivi pour la partie comité du mur d'expression a été formé lors de la Table de concertation [A16-02](#), du 28 septembre 2016, et composé de :

- Benjamin Moquin-Carle, Babyfoot
- Amédé Servanin-Monastesse, Babyfoot
- Dorian Desjardins-Leclerc, Secrétaire général
- Aida Setbel, Histoire & civilisation
- Augustin Binette, PLAC

et chargé de :

que ce comité se charge de toutes les modalités concernant ladite partie comité du mur d'expression mur

que les comités soumettent eux-mêmes leurs idées de mural au comité de suivi mis en place pour la partie comité du dit mur d'expression

Les travaux pour une première tranche de réalisation du mur d'expression des comités sont actuellement programmés la semaine du 19 au 23 décembre, pour 'apprêter' les murs et les deux semaines du 09 au 20 janvier 2017 pour la réalisation d'une première partie de ces murales.

**D'ici le mercredi 14 décembre 2016**, le comité s'engage à fournir :

- ✓ Une **esquisse complète** de la murale à réaliser entre le 09 et le 20 janvier 2017, pour présentation au Bureau exécutif de l'AGECVM et aux Services aux étudiants du Cégep du Vieux Montréal, en la personne de Philippe Bernier;
- ✓ Une **liste la plus complète possible des matériaux nécessaires** (apprêt, peinture, pinceaux, bacs à peinture, crayons à dessin, marqueurs, ...) pour validation auprès du Service des ressources matérielles du Cégep du Vieux Montréal.

Si ces documents ne sont pas disponibles à la date indiquée, les travaux seraient reportés à une période ultérieure et un nouveau calendrier serait établi.

Par ailleurs, les Services aux étudiants peuvent-ils s'engager à fournir pendant les deux périodes susmentionnées :

- Des bâches pour protéger les planchers des couloirs en cause ;
- Du 'masking tape' pour la protection des portes et fenêtres des couloirs ;
- Une échelle pour les travaux en haut des murs ;
- Des bacs à peinture ;
- Des pinceaux selon les besoins des réalisateurs de la murale ;
- Du produit nettoyant pour le trempage de pinceaux à chaque soir de travaux.

Les frais encourus pour ces équipements pourraient être partagés moitié-moitié entre les Services aux étudiants du Cégep du Vieux Montréal et l'AGECVM pour un maximum total de cinq cents (500,00) dollars. Tout dépassement d'un maximum de deux cent cinquante (250,00) dollars, hors défraiement de la nourriture, serait à la charge de l'AGECVM. Au-delà de ces montants, les frais seraient à charge du comité et de ses membres.

Pour votre information et suivi

Étienne Philippart  
Secrétaire permanent  
AGECVM

## **Pour le B.E. A16-07**

### **Défraiement nourriture**

3 semaines à 5 jours de travail pour 3 personnes, soit 45 défraiements repas à prévoir.

Montant du défraiement : 10,00 (sept) dollars

Total : 450,00 (quatre cent cinquante) dollars sur le poste budgétaire affaires socioculturelles

Justificatifs exigés.